

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du 1^{er} mars 2019
L'an deux mille dix-neuf
Et le premier mars à vingt heures trente

Date de la convocation : 22/02/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Naudy ROUX

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°01-bis 2019

Aménagement de l'ancienne église (Foyer Magali) – Modification du plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle :

- ✓ par délibération en date du 11 décembre 2017 le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération « aménagement de l'ancienne église (Foyer Magali)

Monsieur le Maire expose :

- ✓ La Région et le Département, co-financeurs sollicités ont attribué respectivement une aide financière de 100 000 € et de 25 000 €. Le Département avait été sollicité à hauteur de 100 000 €.
- ✓ Il convient de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant HT	%
Total HT	556 783.00 €	100
Etat DETR	200 000.00 €	35.9%
Région	100 000.00 €	18.0%
Département	25 000,00 €	4,50 %
Fds de concours CC		
Monts rance Rougier	30 000.00 €	5.4%
LEADER	15 426.00 €	2.8%
Autofinancement	186 357,00€	33.40 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel présenté

Cet acte annule et remplace l'acte n° 012-211201546-2019031-20190301_01-DE (erreur matérielle)

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20190301-20190301_01bis-DE
Reçu le 06/03/2019

